

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71

Le mot du Président

Au nom du Conseil communautaire, je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Une attention particulière a été portée cette année sur la petite enfance puisque quatre bâtiments vont voir le jour en 2022 pour offrir encore davantage de possibilités de garde et d'animation à nos jeunes foyers.

Unir, construire, servir reste pour longtemps encore, je l'espère, la philosophie de notre collectivité.

Avec mes sentiments dévoués.

Didier FICHET
Président de la CCB71



La communauté de communes Bresse Revermont 71

La communauté de communes Bresse Revermont 71 c'est :

- **34** délégués communautaires, dont un Président et 5 Vice-Présidents
- **6** commissions
- **17** agents au service des administrés
- **17** communes membres
- **282.64** km² de territoire
- **10 043** habitants parmi les communes membres

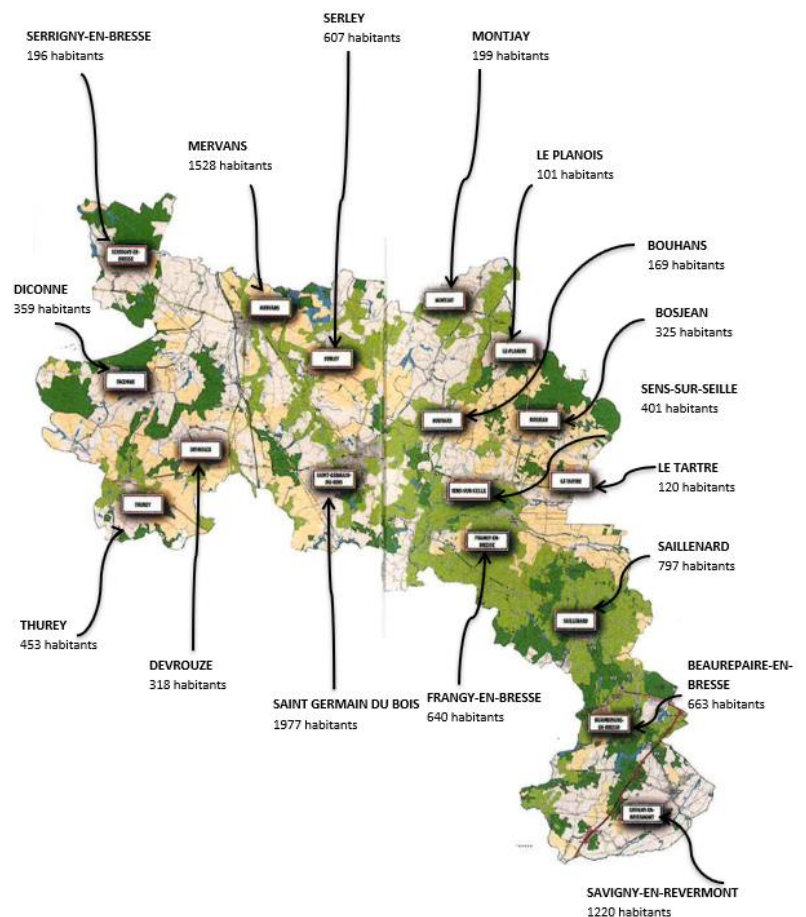
Siège social

Ź 8 rue Pontpierre – 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

☎ 03.85.72.02.19

✉ cbr71@orange.fr

• <http://ccbresserevermont71.com>



La communauté de communes en quelques chiffres

POPULATION COMMUNAUTAIRE	TERRITOIRE	MOYENS- EQUIPEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> - 10 043 habitants - 1430 familles avec enfants - 90 naissances/an - 5870 logements Commune la plus peuplée : St Germain du Bois Commune la moins peuplée : Le Planois	Beaurepaire en Bresse, Bosjean, Bouhans, Devrouze, Diconne, Frangy-en-Bresse, Mervans, Montjay, Le Planois, Saillenard, Saint Germain du Bois, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Serrigny-en-Bresse, Serley, Le Tartre, Thurey	Un bâtiment administratif siège de la CCB71 Un atelier communautaire Un véhicule portage de repas Un véhicule service technique Un minibus Un véhicule électrique pour le service administratif Deux voitures pour le personnel technique

CONSEIL COMMUNAUTAIRE & ADMINISTRATION

34 élus communautaires dont 18 membres faisant partis du Bureau Communautaire, et un Président ainsi que 5 Vice-Présidents.

17 agents communautaires dont une directrice, un agent administratif, une secrétaire de mairie mise à disposition, un chargé de missions, une référente bibliothèques, un agent d'entretien des bâtiments, deux agents d'entretien de la piscine, un maître-nageur, un agent d'accueil de la piscine, trois agents techniques, un agent chargé du portage de repas, une directrice du centre de loisirs, une animatrice et une référence relais petite enfance.

LES COMMISSIONS

- **Fonctionnement ALSH- RAM – Equipements sportifs – Portage de repas – vice-président : Nadine ROBELIN**

La politique enfance jeunesse, essentielle à l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 est une priorité pour nous. Notre centre de loisirs ne cesse d'évoluer depuis sa création en 1990. Nous sommes très attachés à son développement, depuis son ouverture nous avons souhaité le compléter avec plus d'amplitudes horaires et l'ouverture sur plusieurs sites. Un accueil de 20 places a également été mis en place les mercredis car le besoin était réel. De nombreuses familles bénéficient de ces services ouverts aux enfants de 4 à 11 ans. La création du RAM (REP nouvelle appellation) en 2016 est au service des parents, des assistantes maternelles et des candidats à l'agrément visant à la qualité d'accueil du jeune enfant. Pour 2022 un nouveau service sera créé avec l'ouverture de 3 micro crèches situées sur Mervans, Saint Germain du Bois et Thurey. Un nouveau local pour le RAM ouvrira également à Saint Germain du Bois. Notre priorité est d'attirer de nouvelles familles et d'offrir à nos enfants divers modes de garde. Nous n'oublions pas nos aînés en améliorant au mieux le service de portage de repas. Nous veillons régulièrement à l'entretien de votre piscine et de votre gymnase pour votre bien être. Vos élus et le personnel communautaire sont à votre écoute pour que chacun puisse bien vivre sur notre territoire.



Le RAM (RPE):

Par le décret du 25 août 2021 relatif aux services aux familles, le relais assistants maternels devient relais petite enfance en relation les parents et les professionnels du territoire communautaire. La responsable du service accompagne les parents dans leurs démarches et les professionnels du territoire communautaire. La responsable du service accompagne les parents dans leurs démarches et les professionnels du territoire communautaire. La responsable du service accompagne les parents dans leurs démarches et les professionnels du territoire communautaire.

Ouverture sur 3 pôles

<p>Saint Germain du Bois 35, allée de la Balme Sur rendez-vous les vendredis et un samedi matin par mois</p> <p><i>Matinées d'éveil sur inscriptions</i></p>	<p>Mervans 15, route de Louhans Sur rendez-vous les lundis et les jeudis</p> <p><i>U nscriptions</i></p>	<p>Savigny en Revermont Rue du Château d'Eau Sur rendez-vous les mardis</p> <p><i>U nscriptions</i></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Service fermé le mercredi

Responsable du Relais Petite Enfance : Mme Christelle DALLERE 06.45.73.76.79 ou 03.85.75.06.65 - ram-ccbr71@orange.fr
 Page Facebook : Enfance et Jeunesse Bresse Revermont 71
 Responsable Centre de Loisirs : Mme Florine DUMONT 06.43.97.47.11 6 al-ccbr71@orange.fr



Animation Kapla – Evènement famille du 23 octobre 2021 à Mervans



Eveil musical au Relais Petite Enfance



Dernier jour de l'accueil de loisirs – Été 2021



Journée à Dinozoo – Été 2021

- **Culture et communication – vice-président : Christiane ESTELA**

Le réseau de bibliothèques de la communauté de communes Bresse Revermont 71 regroupe 8 bibliothèques réparties sur son territoire : Beaurepaire en Bresse et Saillenard, Bosjean et le Planois, Frangy-en-Bresse, Mervans, Saint Germain du Bois, Savigny-en-Revermont, Serley et Thurey. Depuis le 1er juillet 2021 une nouvelle responsable du réseau est présente : Sandrine Leprestre. Sa mission est de mettre en œuvre un véritable projet de développement culturel en coordonnant les différentes actions au sein du réseau. Elle est en étroite relation avec la Bibliothèque Départementale de Saône et Loire (BDSL). Elle travaille avec nos 32 bénévoles, que nous tenons à remercier pour leur engagement. Les différentes équipes interviennent également au sein des écoles, des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), des crèches, du centre de loisirs. Fort de ses 30 000 livres et du très riche catalogue de la BDSL, notre réseau peut répondre à toutes vos envies de lecture. L'inscription est gratuite pour les enfants (- de 18ans) et de 12€ par an pour les adultes. La carte est valable dans toutes les bibliothèques du réseau. Le site en ligne offre de nombreux services dont la consultation du catalogue et les réservations en ligne depuis votre espace lecteur. Passionné(e) de livres et de lecture, le Réseau de Bibliothèques sera heureux de vous accueillir pour renforcer et enrichir ses équipes en qualité de bénévole.

Responsable du réseau bibliothèques : Madame S a n d r i n e L e p r e s t r e 03.85.72.02.19 – reseaubibliothequesccbr71@orange.fr - bibliotheque-ccbresserevermont71.fr



Horaires d'ouverture

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>Beaurepaire / Saillenard</i>						10 h à 11 h 30
<i>Bosjean / Le Planois</i>				15 h à 17 h <small>(tous les 15 jours)</small>		
<i>Frangy-en-Bresse</i>			15 h à 18 h <small>(tous les 15 jours)</small>			
<i>Mervans</i>	16 h à 17 h 30		9 h à 11 h 30 14 h à 17 h 30		9 h à 11 h 30	
<i>Saint-Germain-du-Bois</i>			9 h à 12 h 15 h à 18 h		15 h à 18 h	9 h à 12 h
<i>Savigny-en-Revermont</i>			14 h à 16 h			10 h à 11 h 30
<i>Serley</i>				11 h à 12 h <small>(tous les 15 jours)</small>		10 h à 12 h <small>(tous les 15 jours)</small>
<i>Thurey</i>		16 h 30 à 18 h				



- **Voirie – vice-président : Sébastien JACQUARD**

La commission voirie est composée de 20 membres. Didier Fichet, président de CCB71, Sébastien Jacquard, président de la commission, François Moreau, chargé de missions et une personne de chaque conseil municipal qui représente sa commune. Cette année, comme tous les quatre ans, nous avons lancé un appel d'offres afin de consulter les entreprises pour réaliser nos travaux. La société COLAS a été retenue suite à l'analyse des propositions. La somme investie dans la voirie, 580 031 euros, représente la plus grosse dépense de fonctionnement de notre collectivité. Cette année, nous avons réalisé 517 233,35 euros de travaux auxquels il faut ajouter 63 077,65 euros d'enduits qui n'ont pu être terminés en 2020. L'organisation du travail se fait en plusieurs étapes. De janvier à avril, les propositions des communes sont examinées et chiffrées. En avril, les choix retenus suivants les critères basés sur la dangerosité, la fréquentation et la liaison entre villages, tout en respectant l'enveloppe qui nous est allouée par le budget principal, sont présentés aux délégués. Dès le mois de mai, si le temps le permet, les travaux peuvent commencer. L'avancée de ces derniers est liée aux conditions climatiques et aux disponibilités de l'entreprise. Chaque chantier fait l'objet d'un suivi régulier avec Pascal Lamure, notre maître d'œuvre, Florent Martinod, conducteur de travaux chez Colas, le délégué de la commune concernée et Sébastien Jacquard, maître d'ouvrage pour CCB71. Le choix de la technique pour chaque réfection et le suivi de son application sont des étapes cruciales et la connaissance du terrain de chaque délégué prend toute son importance dans sa réalisation. Le mois de juillet 2021 nous a obligé à reporter certains travaux de plusieurs semaines.

La réception de chantiers a pu être faite en novembre avec la satisfaction des délégués. Il reste ensuite à vérifier l'année suivante si les enduits ne décrochent pas afin de lever les réserves imposées à l'entreprise. Le 30 novembre 2021, une démonstration d'un nouveau procédé s'est tenue. Le but est de trouver une solution rapide pour boucher les fissures qui apparaissent lors d'étés trop secs. Ces fissures sont dangereuses et la rapidité d'intervention permettrait de sécuriser les points les plus délicats. La communauté de communes achèterait un lot de ces produits pour obtenir un tarif réduit et ainsi pouvoir les mettre à disposition des communes intéressées par cet achat. Cette technique est à l'étude pour l'instant en concertation avec toute la commission. Il faut souligner que cette année, François Moreau a géré le dernier budget de cette commission. Dix-huit années depuis la prise de cette compétence. Il faut saluer son engagement pour notre collectivité et le remercier pour tout ce qu'il a apporté. Nous lui souhaitons une retraite heureuse amplement méritée.

- **Développement économique, promotion tourisme – vice-président :
Jean-Luc NALTET**

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique et Touristique », la Communauté de Communes dispose de trois zones artisanales situées à Beaurepaire-en-Bresse, à Mervans et à Saint Germain du Bois. La zone artisanale de Beaurepaire-en-Bresse dispose d'une pépinière d'entreprises composées de quatre cellules de 150 m², chacune avec un bureau commun. Dernièrement, l'entreprise DG INVEST, qui assure des missions d'expertise pour la rénovation énergétique, s'est installée dans la pépinière d'entreprises. Le Conseil communautaire est actuellement en réflexion quant à un potentiel agrandissement des zones artisanales. Courant de l'année, la construction de trois cellules commerciales s'est achevée à Mervans.

Deux sont déjà louées par les entreprises Racine PC, qui vend et répare du matériel informatique, et par Christophe CARMONA, qui est dans le secteur de la maroquinerie. La dernière cellule commerciale est à louer. L'année 2022 sera marquée sous le signe de l'enfance.

La Communauté de Communes lance le projet de construction de 4 bâtiments dédiés à la petite enfance. Trois micro-crèches seront construites à Thurey, Mervans et Saint Germain du Bois, ainsi qu'un bâtiment polyvalent pour la petite enfance à Saint Germain du Bois. L'appel d'offres a été lancé. Les travaux débiteront en fin d'année, voire début d'année prochaine.

Pour tout renseignement, contactez : orange@ccbr71.fr



- Mutualisation – gestion : Emmanuel BECLERE

La commission mutualisation œuvre afin de proposer aux collectivités membres de la CCB71 des prestations ou services négociés. Les tarifs sont négociés grâce au volume potentiel des 17 communes regroupées. Il est facile de comprendre qu'une entreprise est plus encline à faire un effort tarifaire quand elle est sollicitée pour 17 collectivités que pour une seule. Dans cette démarche, les collectivités les plus petites sont les plus gagnantes, puisqu'elles bénéficient du volume (plus important) des collectivités qui ont plus de débit (le différentiel est plus important mais chacune y trouve un bénéfice). Depuis 2017, cette mutualisation s'est mise en place et chaque collectivité est libre de participer ou pas aux propositions qui sont faites. La démarche a débuté avec tout ce qui concerne la protection incendie, le contrôle des bornes, et enfin des extincteurs et autres alarmes. En 2018, les combustibles (Fuel et GNR) ont fait partie des nouvelles offres proposées. Les collectivités qui l'ont souhaité, ont pu proposer ce service "négocié" à leurs habitants (une fois encore, rien n'est imposé). C'est ainsi que deux fois l'an (en février et juin, les habitants), chaque collectivité peut profiter d'un tarif négocié (sur consultation de 4 prestataires) pour un volume (par commande) de 100 000 litres environ. L'économie ainsi réalisée représente en moyenne 5 à 8 centimes du litre de fuel (soit entre 75 et 100€ pour un plein de cuve). Pour une collectivité qui chauffe ses locaux (mairie, écoles, salle des fêtes, église...) au fuel, l'économie se chiffre en centaines d'euros. L'offre s'est élargie en 2019 avec des prestations négociées sur les fournitures de papeterie, le matériel informatique, les équipements d'impression, les installations d'équipement sportifs et enfin les structures de jeux. D'autres propositions devraient voir le jour prochainement afin d'étoffer l'offre des prestations mutualisées. A chaque fois, les collectivités profitent de tarifs préférentiels sources d'économies qui permettront de faire mieux et/ou plus. Finalement, la mutualisation est bonne pour la collectivité, les habitants et aussi et surtout pour les contribuables.





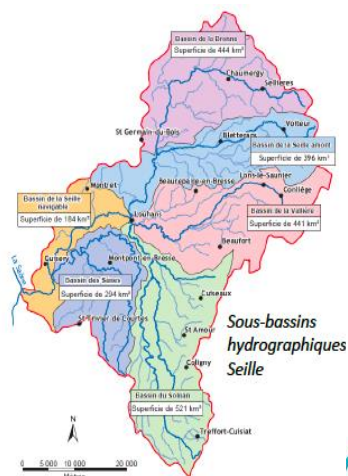
Note sur GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations – Jean SIMONIN, Vice-Président

Il s'agit d'une compétence obligatoire, attribuée au 1er janvier 2018 par les lois MATPAM et NOTRÉ aux Communautés de Communes et d'Agglomération.

La compétence GEMAPI était morcelée entre les syndicats de rivière et les Communautés de Communes et d'Agglomération sur le bassin versant de la seille. Une cohérence à l'échelle du bassin versant de la seille dans l'exercice de cette compétence s'imposait aux communautés de communes avec pour objectif :

- Une gestion homogène et complète de la GEMAPI en respectant les cohérences hydrographiques du bassin versant.
- Une solidarité amont/aval permettant de favoriser les réflexions à des échelles pertinentes de bassin afin de mieux préserver les milieux aquatiques et de bien gérer le risque inondation.

Une étude a donc été réalisée durant deux ans et demi avec la participation de l'ensemble des collectivités dont notre communauté de commune que j'ai représenté au travers de ma délégation. Nous avons ainsi formulé des propositions de gouvernance permettant de constituer une structure porteuse de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Seille :



» UNE ÉTUDE EN 3 PHASES

COMMENT METTRE EN PLACE LA COMPÉTENCE ?

3

QUI FAIT QUOI ?
OÙ ? COMMENT ?

1

Etat actuel compétence

Inventaire et enjeux de l'exercice actuel de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Seille

(ex: recensement moyens humains, financiers, actions milieux aquatiques...)

Le travail d'état des lieux en phase 1 vise à décrire la situation actuelle de la gestion des milieux aquatiques au sein du territoire (structures, moyens humains et budgétaires, actions réalisées ou engagées...).

QUELLES GESTIONS FUTURES ?

2

Définition d'un projet commun pour la gestion de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant

Proposition de scénarii
→ réflexion périmètre et contour de la compétence future

La phase 2 comprend la proposition de trois scénarios de structuration future pour la gestion des milieux aquatiques. L'objectif étant d'apporter des éléments de réflexion pour la prise de décision concernant le choix d'un scénario à approfondir en phase 3

Etude et mise en œuvre structuration de la compétence

Approfondissement du scénario retenu

Co-construction d'un programme d'action

Recettes et dépenses prévisionnelles de la compétence GEMAPI

La phase 3 consiste ainsi à développer sur les plans techniques, financiers et juridiques, le scénario préférentiel retenu par le comité de pilotage. La réflexion portera notamment sur les points suivants : modes de gouvernance envisageables, représentativité, coûts et financements futurs, clé de répartition... La réflexion sur le coût GEMAPI futur implique une participation pro-active des acteurs du territoire afin de définir ensemble les volontés locales en matière de restauration des rivières et de la gestion du risque inondation.

A l'issue de cette étude, les communautés de communes et d'Agglomération ont validé la création d'un E P A (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) couvrant le bassin versant de la Seille. L'EPAGE exercera les compétences suivantes :

1		2	
Aménagement d'un bassin		Plan de gestion entretien ripisylve	
3		4	
Défense inondation		Restauration des écosystèmes aquatiques	

L'EPAGE sera constitué de personnels techniques répartis sur le territoire. Un référent par commune sera identifié afin de faire remonter les problématiques rencontrées sur le bassin et de constituer un appui pour les actions locales. Ces référents se retrouveront lors de réunion de sous bassin versant afin de conserver une proximité de territoire. Afin de couvrir la contribution à l'EPAGE, votre communauté de commune financera sa participation par la taxe GEMAPI instaurée par la réglementation et ventilée entre 4 taxes (Taxe d'habitation des résidences secondaires, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises). Après l'établissement des différentes démarches administratives, l'EPAGE sera opérationnel en juillet 2022.

Budget communautaire – 2021

ECONOMIE	VOIRIE	ENFANCE- SOCIAL
<ul style="list-style-type: none"> - 3 zones artisanales : Beaurepaire, Mervans, St Germain du Bois - 1 pépinière d'entreprises avec 4 ateliers – bureaux - 1 bâtiment commercial avec 3 cellules Adhésion à Bresse Initiative <p style="text-align: right;">BUDGET ANNUEL* 1 2000 0 0 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 425 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire Divers matériels (dameuse, barrières...) mis à disposition des communes <p style="text-align: right;">BUDGET ANNUEL* 6200 0 0 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 centre de loisirs itinérant - 1 accueil du mercredi - 1 relais petite enfance en 3 points : Mervans, St Germain du Bois, Savigny en Revermont - 2 maisons d'hébergement avec 12 logements - 1 service de portage de repas <p style="text-align: right;">BUDGET ANNUEL* 4 4 0 0 0 0</p>
<p style="text-align: center;">CULTURE- SPORT-VIE ASSOCIATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau de 8 bibliothèques : 30 000 ouvrages, 32 bénévoles - 1 piscine avec 2 bassins : un plein air et un couvert - un gymnase et un terrain de sport - Divers matériels (stands, chapiteaux...) mis à disposition des communes et des associations <p style="text-align: right;">BUDGET ANNUEL* 310 000</p>	<p style="text-align: center;">* 0</p> <p><i>différents domaines mentionnés qui sont de la compétence de la CCBR</i></p> <p style="text-align: center;"><i>tissements envisagés pour le programme de développement de la petite enfance</i></p> <p><i>micrèche à Mervans, St Germain du Bois, Thurey et relais petite enfance à St Germain du Bois</i></p> <p><i>5000 € à 2 les recettes fiscales (impôts divers) perçues par la CCBR estimées pour 2021 à 760 de 770</i></p>	